



**Direction Régionale de la jeunesse, des sports
et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)**
122 rue du faubourg Banner
45042 Orléans Cedex



Ligue du Centre du Sport Adapté (LCSA)
1240, rue de la Bergeresse
45160 Olivet

Réf : décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 relatif à l'exercice des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives, instruction n° 06-169 JS du 11 octobre 2006 relative aux modalités d'intervention des personnels du ministère chargé des sports exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives, Note - instruction n° 65 du 8 avril 2005 : orientations relatives à la formation des personnels exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), note d'orientation C.N.D.S. 2009

CONVENTION ÉQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR)

Ligue du Centre du Sport Adapté

Entre les soussignés :

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Représentée par son directeur, Mr BARILLET Yannick

D'une part ;

Et

La ligue du centre du sport adapté

Représentée par son président, Mr MONIN Camille

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

Les actions de l'E.T.R. doivent directement contribuer à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale contractualisée avec l'Etat. Elles doivent, au premier rang, renforcer la cohérence et la complémentarité des différentes visions et approches décrites ci-dessous, en respectant tout particulièrement les directives techniques nationales et les politiques ministérielles prioritaires déclinées au plan territorial sous l'autorité de la D.R.J.S.C.S

Article 2. CONVENTION D'ETR pour la durée de l'olympiade

2.1 Objectifs et Plan de développement

Dans le cadre des actions et objectifs du *projet annuel de performance (PAP) du programme sport* déclinés sous un format LOLF, les activités de l'ETR seront les suivantes :

Action n° 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre

- *Objectif : Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux "publics cibles" (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, publics socialement défavorisés).*

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Créer et dynamiser un réseau de clubs valides et d'établissements médico-sociaux sensibilisés au sport adapté	Evolution du nombre d'associations Sport Adapté (SA) rattachées à un Etablissement Sanitaire Sociale ou Médico-Social / NB total de clubs SA
Accompagner : à la création d'associations sportives	Evolution du nombre de clubs ordinaires affiliés / total clubs SA Evolution du nombre de licenciés
Participer à la labellisation des clubs ordinaires et mobilisation de ces clubs en faveur du sport adapté	Nb de clubs labellisés (handicap mental et psychique) ayant ouvert une section SA / Total des clubs labellisés
Augmenter les rencontres sportives et les journées découvertes organisées en partenariat avec le mouvement sportif ordinaire	Nb de rencontres organisées en partenariat avec le mouvement sportif ordinaire / total des rencontres SA en Centre
Décliner des conventions régionales avec les comités et ligues des disciplines ciblées	Nb de conventions régionales déclinées / nb total de partenaires ciblés Nb d'actions communes

Action n° 2 : développement du sport en Région Centre :

A. Sport de Haut-Niveau

Football, Basket-ball, Athlétisme, Tennis de table

B. Faciliter les Sélections et les participations des athlètes aux championnats de France

Judo, Pétanque, Equitation, Tir à l'Arc, VTT, Tennis, Sport Adapté Jeunes, Futsal

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Etat des lieux des clubs et des pratiquants sur ces disciplines ciblées	Mise en place d'un observatoire des pratiques : Evolution du Nb de pratiquants par âge, par territoire et par discipline ciblée
Organiser des stages de perfectionnement / détection dans chaque discipline ciblée	Nb de disciplines ayant organisé au moins un stage par an / total des disciplines ciblées
Améliorer le suivi technique des athlètes en renforçant le lien avec les clubs ordinaires dans lesquels ils s'entraînent	Nb « clubs pôle » labellisés / nb total de clubs ordinaires accueillant des athlètes
Recentrer des moyens de la LCSA sur un nombre limité de disciplines sportives	Evolution du nombre de sportifs listés en Centre / total des sportifs listés au plan national (FFSA)
Développer des championnats régionaux et/ou interdépartementaux (plus de rencontres, moins éloignées)	Existence effective d'un championnat régional ou interdépartemental par discipline.

Action n° 3 : prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Objectif : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s.

Les actions ci-dessous ciblent exclusivement les personnes très lourdement handicapées au plan mental psychologique et celles ayant une mobilité réduite.

La pratique d'une APSA leur permet de maintenir leurs acquis (conduites motrices, stimulations cognitives, socialisation) et de lutter contre l'obésité liée notamment à la sédentarité chronique de leur vie en établissement médico-social.

De même, il s'agit de diminuer les effets indésirables des traitements médicaux (neuroleptiques, anxiolytiques, etc...) et de favoriser la réappropriation de leur corps par une initiation et une pratique régulière des activités physiques et sportives adaptées.

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Inciter une offre régulière et spécifique d'activités physiques de loisir et de découverte pour les personnes en situation de handicap	Evolution du nombre de journées proposées par an et par département Evolution du nb de participants par an et département
Co-Organiser une manifestation annuelle lors de la semaine de la santé mentale (partenariat avec « Sport en Tête » et les clubs sportifs)	Réalisation effective de la manifestation Evolution du nb de participants
Développer et renforcer des partenariats avec les structures hospitalières (hôpitaux de jour, HP...) les associations (clubs thérapeutiques, GEM, SAMSAH, association des patients...)	Evolution du nombre de ces structures participants aux activités du sport adapté
Intégrer des parcours orientés aux rencontres compétitives de la discipline concernée	Evolution du nombre de parcours orientés intégrés aux rencontres compétitives / nombre total de rencontres inscrites au calendrier en Centre

Accompagner des établissements désireux de mettre en place des activités régulières	Evolution du nombre de structures affiliées à la FFSA
---	---

Action n° 4 : Promotion des métiers du sport

Objectif : Adapter l'offre de formation.

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Mettre en place des modules à destination de dirigeants et salariés du sport adapté Former des professionnels et accompagnateurs du secteur sanitaire et médico-social aux APSA	Evolution du nombre de professionnels formés aux APSA Nombre de formations mise en place et de participants
Former des arbitres issus des clubs ordinaires (règlement FFSA, handicaps)	Evolution du nombre d'arbitres formés aux règlements SA par discipline

2.2 Coordonnateur de l'ETR

Le coordonnateur de l'ETR est le salarié permanent de la LCSA

2.3 Superviseur de l'ETR

2 élus mandatés par le bureau de la LCSA

Article 3. Coordonnateur de l'ETR et missions confiées

Sur proposition des superviseurs, le salarié permanent de la LCSA est chargé d'assurer la coordination de l'ETR

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

1. Faciliter les missions des responsables des Commissions de l'ETR, en apportant son aide technique et sportive
2. Centraliser les besoins financiers pour la mise en œuvre des actions techniques et suivi du budget spécifique de l'ETR ; Points financiers avec le trésorier de la ligue sur les avancements des dépenses attachées à la mise en œuvre des actions ETR.
3. Suivre, coordonner et ajuster les missions réalisées par l'ETR
4. Réaliser un compte rendu des différentes actions à destination des signataires de la convention : *CTN, Président de la Ligue, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Présidents des comités départementaux*
5. Réaliser un bilan annuel et proposer une évolution des actions à formuler pour préparer la saison suivante. Ce bilan sert de base de travail pour éclairer les décisions à prendre sous l'égide des superviseurs.

Article 4. Rôle des Superviseurs

1. Arrêter les ordres du jour des réunions en concertation avec l'élu de la LCSA et veiller à la coordination des animations et les interventions des uns et des autres
2. Veiller à la qualité des projets sportifs et de l'équilibre des budgets prévisionnels annexés
3. Superviser les bilans des activités pour analyse et évaluation ainsi que leurs bilans financiers, programmer les actions de développement en articulation avec les responsables des commissions
4. Suivre de près l'élaboration du budget de fonctionnement de l'ETR pour décision du bureau
5. Veiller à la bonne dynamique de l'équipe technique

Article 5. Référent(e) de l'organe déconcentré de la fédération sportive

Le référent de l'organe déconcentré de la fédération sportive est, le Président de la ligue LCSA.

Article 6. Modalités et moyens de fonctionnement

La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale s'engage à soutenir le programme d'actions de l'ETR :

- ✓ En missionnant prioritairement l'intervention du Conseiller Technique Régional, le cas échéant, sur les actions de l'ETR ;
- ✓ En favorisant l'intervention des personnels techniques et pédagogiques de la DRJSCS, dans leur mission de conseils-accompagnement auprès du mouvement sportif (équipements, formation, réglementation, sport de haut-niveau...)
- ✓ En assurant la rémunération du Conseiller Technique Régional
- ✓ En étudiant les dossiers de demande de subventions de l'ETR de la ligue (fiches actions du dossier CNDS). Le soutien financier que pourra apporter la D.R.J.S.C.S. s'effectuera principalement dans le cadre du Centre National du Développement du Sport (CNDS) et les demandes seront étudiées conjointement avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).
- ✓ En attribuant des vacances de cadres d'appoints à quelques intervenants de l'ETR sous réserve de disponibilités des crédits de l'état dans ce domaine, et dans le cadre d'une lettre d'engagement.
- ✓ En participant à l'évaluation de l'action de l'ETR et de la convention ;
- ✓ En ouvrant les formations professionnelles pour les membres de l'ETR

Commentaire [C1]: À supprimer car redondant de la puce en dessous

Commentaire [C2]: Idem que le com 1

Commentaire [C3]: À supprimer car il n'existe plus de crédit de rémunération

Commentaire [C4]: À supprimer car ce n'est pas le rôle de la D.R.

La Ligue s'engage à soutenir le programme d'actions de l'ETR par :

- La signature d'une lettre d'engagement (convention club) pour chacun des cadres intervenants au sein de l'ETR ;
- La mise à disposition de l'ETR de moyens de fonctionnement, de communications adaptées à son plan d'action
- La prise en charge des frais de fonctionnement et les moyens nécessaires liés à l'activité du Coordonnateur
- Le perfectionnement de responsables de commissions de l'ETR en leur proposant des stages de formation continue.

Les Comités Départementaux Sport Adapté de la Région Centre s'engagent à soutenir le programme d'actions de l'ETR par :

- Le développement au sein de leur Comité d'une politique technique en harmonie avec celle de l'Equipe Technique Régionale
- La participation des agents d'animation et de développement du sport adapté placés sous leur autorité, aux actions régionales et inter départementales, après accord établi en début de saison par convention de mise à disposition ;
- Le perfectionnement des cadres de l'Equipe Technique Régionale placés sous leur autorité en leur facilitant l'accès à des stages de formation professionnelle et de perfectionnement

NB : les actions entreprises dans le cadre d'une convention de mise à disposition entreront pleinement dans le

temps de travail régulier de leur employé.

Le coordonnateur de l'E.T.R. s'engage sous l'égide des superviseurs également à fournir chaque année en annexe :

- La composition de l'ETR (*sous forme de tableau précisant notamment : nom, prénom, date de naissance, coordonnées, situations administratives, organismes desquels ils relèvent, diplômes sportifs obtenus, numéro de carte professionnelle...*)
- Les missions précises confiées à chaque membre *en précisant leur rôle, leurs domaines d'interventions et responsabilités confiées au sein de l'ETR*
- Les modalités de fonctionnement
- Le plan d'action (*cf. plan de développement*)
- Les moyens mobilisés (*budgétisation la plus complète possible des actions*)
- le bilan d'activités

Article 7. Modalités de suivi et d'évaluation

- ✓ L'ETR « sport adapté » se réunira 5 à 6 réunions par an, un bilan annuel de fonctionnement et de réalisation des actions sportives (fonctionnement de l'E.T.R., analyse des pratiques, des effectifs et des publics qui pratiquent).
- ✓ La réalisation d'un compte-rendu après chaque réunion. Le nombre de participants et l'intégration de tous les départements, en favorisant la mixité. Des comptes rendus seront produits et communiqués à l'ensemble des membres de l'E.T.R., du Comité Directeur de la Ligue et à la D.R.J.S.C.S.
- ✓ Posséder un responsable de commission pour chaque discipline sportive pratiquée.
- ✓ Réalisation d'un bilan annuel pour chaque discipline sportive (bilan des effectifs, évolution et progression des sportifs, connaissances des partenaires et des organisateurs, des résultats, réalisation d'un bilan financier et un budget prévisionnel, connaître les perspectives de développement).
- ✓ La réalisation d'un calendrier annuel avec l'existence d'au moins une journée régionale "d'initiation et découverte" pour chaque discipline pratiquée.
- ✓ Valider et diffuser ce calendrier dans la 1^{ière} quinzaine de septembre. Réalisation des manifestations inscrites au calendrier ou identifier les motifs d'annulation.
- ✓ Mobilisation de tous les départements à la journée les défis sportifs de l'intégration.
- ✓ Arriver à mobiliser le département du 36.

Une évaluation des actions sera réalisée à l'issue de chaque année sportive par le binôme « coordonnateur-superviseurs » sur la base des indicateurs (résultats attendus) définis en annexe. Ce bilan annuel d'activités s'appuiera donc sur les bilans effectués par les responsables de commissions sportives. Il sera envoyé à chaque signataire.

L'atteinte des objectifs principaux est fixée à une olympiade. Il convient donc également à chaque début

Commentaire [C5]: RAJOUT « Fiche action CNDS »

d'olympiade ; période de renouvellement de la présente convention ; de rédiger un bilan écrit qui sera également transmis à l'ensemble des parties.

A réception de ces différents bilans ou à la demande de l'un des signataires, la DRJSCS pourra alors inviter l'ensemble des parties à une « table ronde ». Ce bilan sera alors commenté par le coordonnateur et discuté-analysé par l'ensemble des membres présents afin de définir collectivement des nouvelles orientations à venir.

A l'issue de cette table ronde, le coordonnateur proposera un nouveau plan d'actions ETR en prenant en compte l'ensemble des remarques et décisions prises lors de cette table ronde.

Une nouvelle convention quadriennale pourra alors être à nouveau signée.

Article 8. Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013

Elle est conclue pour la durée d'une olympiade soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Ses dispositions demeurent toutefois applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement.

En cas de nécessité, elle peut être modifiée par voie d'avenant ou prendre fin avant le terme fixé sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties à la présente convention dans le cadre d'une négociation annuelle ou, à tout moment, en cas d'urgence, dans l'hypothèse où la fédération ferait l'objet d'une mesure de retrait d'agrément ou de délégation.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties si les engagements ne sont pas respectés.

Fait à Orléans.....le

Le président de la ligue du centre
du sport adapté
Mr MONIN

Le Directeur Technique National
Mr CHOPINAUD

Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la vie associative
Mr BARILLET


Convention d'ETR : annexe annuelle ; saison 2012/2013

Composition de l'ETR

Le tableau ci-dessous décrit la composition de l'équipe technique régionale (ETR). Il indique pour ses membres :

Nom	Prénom	Date de naissance	Situation Administrative	Organisme	Diplômes sportifs
MONIN	Camille	27/05/1947	Retraité	Président de la ligue LCSA	Moniteur national de Basketball 1 ^{er} degré
CHERY	Jean-Claude	26/06/1950	Retraité	Vice –président de la ligue LCSA et Président du CDSA 45	BEES 1 Option Football
LEGER	Jean	18/02/1950	Retraité	Membre du comité directeur de la LCSA et Président du CDSA 41	/
HUILLERY	Arnaud	10/04/1974	Educateur sportif	Membre du comité directeur de la ligue	Maitrise STAPS Initiateur Badminton
FOUCAUT	Eric	07/03/1967	Directeur d'établissement médico-social	Secrétaire de la ligue et Trésorier du CDSA 45	/
CHAVANNEAU	Matthieu	17/09/1980	Auxiliaire Educateur Sportif	Secrétaire du CDSA 45	BEES 1 Option Football
LUXEREAU	Anthony	23/12/1968	Aide Médico-Psychologique	Membre du comité directeur de la ligue et AS l'ESPOIR	/
MENEGHIN	André	25/06/1958	Educateur spécialisé	Membre du comité directeur de la ligue	/
LAVERGNE	Stéphane	26/06/1973	Educateur sportif	Membre du comité directeur de la ligue et Président du CDSA 18	BEES 1 Option Football
FEUGUEUR	Stéphane	10/04/1973	Educateur sportif	Membre du comité directeur du CDSA 18	BEES 1 APT, Initiateur Sport Adapté, Foot, Gymnastique, Volley, Tir à l'arc, Tennis et Basket (niveau 4 jeunes Région)
PIER	Jérôme	19/06/1980	Educateur sportif	Salariée au foyer d'hébergement Léopold Bellan (37)	BEES 1 Football BEES 1 APSA
BRUNET	Jessica	25/01/1990	Educatrice Sportive	Salariée de « L'éclaircie », Association Papillons blancs du 41	Licence APA-S et prévôt fédéral de boxe anglaise.
BASILIO	Katia	07/02/1981	CTF Sport Adapté	Salariée de la ligue, mis à disposition du CDSA 45	Licence APA, Licence Education & Motricité Initiateur badminton
GROJO	Aurélie	26/08/1981	CTF Sport Adapté	Salariée du CDSA 41	Licence APA BNSSA Instructeur marche nordique
DONVAL	Céline	12/06/1986	CTF Sport Adapté	Salariée de la ligue, mis à disposition du CDSA 18	Licence APAS Initiateur Basket BP APT
VELLAYE	Yohan	25/02/1980	CTF Sport Adapté	Salarié de la Ligue.	Licence APA, Licence Education & Motricité Initiateur Handball, Roller Skating

Composition des commissions sportives

PRATIQUES SPORTIVES	RESPONSABLES		PRATIQUES SPORTIVES	RESPONSABLES	
Activités motrices	LAVERGNE Stéphane BASILIO Katia		Judo	LEGER Jean GROJO Aurélie	
Athlétisme	LEGER Jean GROJO Aurélie		Natation	BRUNET Jessica GROJO Aurélie	
Basket-ball	FEUGUEUR Stéphane DONVAL Céline		Pétanque	FOUCAUT Eric BASILIO Katia	
Cross	LEGER Jean GROJO Aurélie		Sport Adapté Jeune	LAVERGNE Stéphane VELLAYE Yohan	
Football à 11	LAVERGNE Stéphane HUILLERY Arnaud DONVAL Céline		Tennis de table	MENEGHIN André VELLAYE Yohan	
Football à 7	CHAVANNEAU Matthieu BASILIO Katia		Tir à l'arc	HUILLERY Arnaud DONVAL Céline PIER Jérôme	
Football D.I.F	LUXEREAU Anthony VELLAYE Yohan		V.T.T	Yohan VELLAYE	
			Autres disciplines (Equitation, Tennis)	HUILLERY Arnaud LEGER Jean VELLAYE Yohan	
Commission Mixte FOOTBALL avec la L.C.F.	Camille MONIN Stéphane LAVERGNE Anthony LUXEREAU Matthieu CHAVANNEAU Yohan VELLAYE			Commission Mixte TENNIS DE TABLE avec la L.C.T.T. et le C.M.P.J.M. Ingré T.T.	Camille MONIN Arnaud HUILLERY André MENEGHIN Yohan VELLAYE
Commission "Défis Sportifs de l'Intégration"	En attente de décision du comité directeur			Commission Formation	En attente de décision du comité directeur

3.2 Missions précises confiées aux membres de l'ETR

3.2.1 Rôle des responsables de commissions

- réunir les membres de la commission chaque fois que nécessaire,
- promouvoir et assurer le développement de la discipline,
- centraliser les attentes et les besoins,
- élaborer le calendrier des manifestations de la discipline concernée,
- organiser les manifestations prévues au calendrier validé par l'ETR,
- se tenir informé des participations aux manifestations et championnats,
- prendre en charge la gestion des résultats,
- fixer les critères de qualifications des athlètes sur la base de critères validés par l'ETR,
- assumer l'exécution de son budget après son adoption par le bureau,
- élaborer les comptes rendus des activités et leurs bilans financiers,
- assurer le lien avec les ligues, les Comités, les Associations,
- garantir le respect des règles dictées par la FFSA,
- faire le lien avec le coordonnateur.

3.3 Budget prévisionnel de fonctionnement

DEPENSES (Charges spécifiques à l'action)	Montant en Euros	RECETTES	Montant en Euros
60-Achats	1 670 €	70-Ventes de produits finis, prestations de services	
Prestations de service		Marchandises	
Matières et fournitures	1 670 €		
		74-Subventions demandées	10 689 €
61-Services extérieurs	600 €	Etat (à détailler ci-dessous)	9 689 €
Locations	600 €	CNDS 2013	5 309 €
Entretien		CNDS ESQ	4 380 €
Assurances			
		Conseil Régional	
62-Autres services extérieurs	4 039 €	Conseil Général	
Honoraires		Communes ou Communauté de communes (à détailler)	
Publicité			
Déplacements, missions et réceptions	3 739 €		
Frais postaux et de télécommunication	300 €	Organismes sociaux (à détailler)	1 000 €
		LCSA	1 000 €
64-Charges de personnel	4 380 €	Fonds européens	
Rémunération du personnel	4 380 €	CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres (précisez)	
Autres charges de personnel			
65-Autres charges de gestion courante (à détailler)		75-Autres produits de gestion courante	
Licences et frais d'engagement		Cotisations	
		Sponsoring	
66-Charges financières (à détailler)		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles (à détailler)		78-Reprise sur amortissement	
68-Dotation aux amortissements, provisions (à détailler)			
Total des charges prévisionnelles	10 689 €	Total des produits prévisionnels	10 689 €
Equilibre des charges et des produits			
86-Emploi des contributions volontaires en nature	3 120 €	87-Contributions volontaires en nature	3 120 €
Secours en nature		Bénévolat	3 120 €
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles	3 120 €	Dons en nature	
Equilibre des contributions volontaires			
Total des charges	13 809 €	Total des produits	13 809 €
Budget Equilibré			